

Procédures de dérogation en Lozère

A l'entrée en sixième :

Les demandes de dérogation sont formulées par les familles sur l'imprimé dit "volet 2" qui leur est remis par les directrices ou directeurs d'école au moment du recueil des vœux d'affectation.

Elles sont saisies sur l'application Affelnet 6^{ème} par les directrices ou les directeurs ou par la DSDEN (privé et hors contrat).

Un dossier contenant les pièces justificatives est transmis par les directrices ou les directeurs à la DSDEN.

L'application classe les demandes de dérogation dans l'ordre de priorité des critères nationaux.

Attention : les demandes d'internat ne sont pas gérées par Affelnet. Si la demande de dérogation est assortie d'une demande d'internat, un entretien avec la principale ou le principal de l'établissement d'accueil est nécessaire. L'affectation en sixième ne vaut pas admission à l'internat.

Calendrier 2026 :

Saisie sur Affelnet dans les écoles : **avant le 17 avril 2026**

Saisie en DSDEN des demandes hors écoles publiques et hors département : **avant le 12 mai 2026**

Demandes d'entretien pour internat : **à partir du mois d'avril 2026**

Résultats de l'affectation : **11 juin 2026**

Réponses aux demandes d'internat : **26 juin 2026**

A l'entrée en cinquième, quatrième, troisième :

Les demandes sont formulées à l'aide de l'imprimé de demande de dérogation.

Le dossier est remis au chef d'établissement d'origine pour visa qui le transmettra au service de la vie des élèves de la DSDEN du département d'origine.

Il est ensuite transmis au service de la DME de la DSDEN de Lozère.

Attention : si la demande de dérogation est assortie d'une demande d'internat, un entretien avec le principal ou la principale de l'établissement d'accueil est nécessaire.

Calendrier 2026 :

Dépôt des demandes de dérogation au collège d'origine : **du 30 mars au 29 mai 2026**

Date limite d'arrivée des dossiers à la DSDEN : **10 juin 2026**

Demandes d'entretien avec l'établissement pour internat : **à partir du 02 avril 2026**

Envoi des résultats de l'affectation et des réponses aux demandes d'internat : **23 juin 2026**

A l'entrée en seconde générale et technologique :

Les demandes de dérogation sont saisies par la famille sur le service en ligne d'orientation « Educonnect » et sont validées par le chef d'établissement d'origine, qui s'assure de la validité des critères.

Attention, l'admission à l'internat n'est pas gérée par l'application. Les demandes d'entrée à l'internat sont adressées au chef d'établissement d'accueil.

Calendrier 2026 :

Date limite de saisie en établissement : **09 juin 2026**

Mise à disposition des résultats : **30 juin 2026**

Documents à consulter et à utiliser

- Fiche d'information des familles dite "assouplissement de la carte scolaire" pour une demande de dérogation en 6^{ème}.
- Fiche d'information des familles dite "assouplissement de la carte scolaire" pour une demande de dérogation en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.
- Imprimé de demande de dérogation à l'entrée en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.
- Fiche de candidature pour une entrée en 2nde GT.
- A titre indicatif, grille des plafonds de ressources pour l'évaluation du critère " boursier " rentrée 2024-2025 (le nouveau vous sera communiqué dès sa publication).